



Aawyx® 806

Détergent - Dégraissant Puissant Alimentaire

Aawyx® 806 est un Détergent Dégraissant Alimentaire haute concentration spécialement étudié pour l'industrie pharmaceutique, alimentaire, cosmétique, agro-alimentaire et collectivités.

Produit destiné au nettoyage et dégraissage des cuves, matériels et circuits de production. Il élimine les souillures alimentaires, protéines, graisses, huiles, composants radioactifs et résidus difficilement solubles grâce à ces agents dispersants.

Efficace en présence d'eau calcaire.

Aawyx® 806 est aussi très efficace pour le nettoyage des fours mixtes et vapeurs, des hottes et filtres, des surfaces inox. Très performant sur les fumées et les suies.

Formule économique utilisable à faible concentration.

Utilisable en nettoyage statique, en trempage ou en nettoyage dynamique et automatique.

PRESENTATION

Liquide fluide, coloré en rose-rouge, avec légère odeur solvantée.

COMPOSITION INDICATIVE

Combinaison d'agents mouillants et émulsionnants non ioniques et anioniques avec des agents dégraissants alcalins en présence d'anticalcaire.

CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES

pH en solution à 1 %	12.7
densité à 20°C	1.16
stabilité à la température	de 0 à 100 °C
solubilité dans l'eau	totale
stabilité dans le temps (en emballages fermés)	illimitée
pouvoir moussant	contrôle



Aawyx® 806

Détergent - Dégraissant

Puissant

Alimentaire

CONSEILS D'UTILISATION

Aawyx® 806 peut être utilisé :

Par trempage suivi d'un rinçage en solution.....	de 5 à 10 %
Par pulvérisation en solution.....	de 3 à 5 %
En balayage manuel en solution	de 1 à 5 %
En machine à haute pression en solution.....	de 1 à 3 %
En auto laveuse en solution.....	de 0.5 à 1 %

LEGISLATION

Aawyx® 806, par sa composition, est conforme à la législation relative au nettoyage des récipients susceptibles de contenir des denrées alimentaires (Décret Ministériel n° 73-138 du 12 février 1973 et à l'arrêté du 08/09/1999). Biodégradable à plus de 90 %, ce produit satisfait aux impératifs du Décret n°70-872 du 25/09/1970 et avenants relatif à la protection de l'environnement, arrêté du 24/12/1987 relatif à la biodégradabilité des agents de surfaces. Ne pas laisser à la portée des enfants.

TRANSPORT / SECURITE

Aawyx® 806 est une préparation classée, dangereuse au sens de l'arrêté du 21 juin 1990 et avenants (directive européenne 88/379/CEE 1988), il est impératif de consulter soigneusement la fiche de données de sécurité du produit.

NOTA : les informations mentionnées sur cette fiche technique sont données à titre indicatif et ne sauraient engager notre responsabilité de fabricant. En raison de nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, nos produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux

CONDITIONNEMENT

Réf AA-806 carton de 2X5L

Existe aussi en 20l, 200l, et container de 1000l sur demande

Produit à usage professionnel

FT n°1129.... / 25.12.2009